

L'Etat dans la NIEVRE

Monsieur Daniel MATALON
Préfet de la Nièvre



J'ai pris mes fonctions de préfet de la Nièvre le 7 novembre dernier et je me réjouis d'exercer dans ce beau département de la Nièvre.

Conscient des problématiques inhérentes au territoire nivernais, je souhaite poursuivre ce qui est engagé mais aussi créer car il y a un réel potentiel de développement et d'attractivité.

De nombreux projets et de nombreuses réussites l'attestent.

Je souhaite aller à la rencontre des Nivernais, comprendre plus largement la ruralité nivernaise et l'identité rurale à laquelle je suis très attaché. Je privilégierai autant que possible les visites de terrain : exploitations agricoles, entreprises, communes à l'invitation des maires...

On ne peut comprendre un territoire sans échanges nourris avec ses habitants et sans prendre la mesure de leurs préoccupations et de leurs attentes.

Les missions premières du préfet sur lesquelles je porterai une attention toute particulière concernent la sécurité dans tous ses aspects : ordre public, sécurité routière et sécurité civile. A ce sujet, les services de l'Etat viennent de mettre en œuvre certaines dispositions du « plan ORSEC – risque inondation » lors d'un exercice de simulation, le 4 novembre dernier, en collaboration avec les communes concernées. En effet, le risque inondation est celui auquel la Nièvre est le plus exposé. Concernant la sécurité routière, nous devons poursuivre nos efforts de réduction du nombre d'accidents, de tués et de blessés.

Enfin, il nous faut maintenir la qualité du service, voire l'améliorer lorsque cela est possible.

Beaucoup a été fait et je sais pouvoir compter sur l'engagement de l'ensemble des services de l'Etat.



ACTUALITES

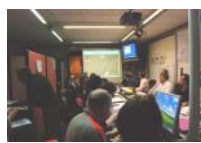
**DOSSIER : la prévention
du décrochage scolaire**

SUR LE TERRAIN :
**Visite du site Euro Auto
Hose avec l'UT DREAL**
**La Journée de la Sécurité
Intérieure**
**Exercice de Sécurité
Civile « inondation »**

PORTRAIT :
les 3 sous-préfets



**ZOOM : année
internationale de la forêt**



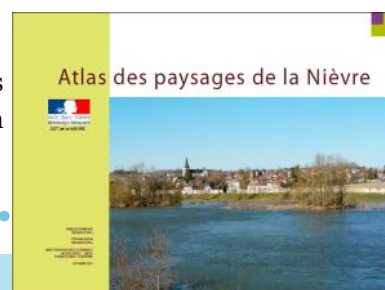
L'atlas des paysages de la Nièvre : un outil de connaissance et un guide pratique

Depuis de nombreuses années, progressivement, chaque département dispose d'un atlas des paysages. Il répond à la demande de la Convention Européenne du Paysage, entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006, qui prévoit un engagement d'identification et de qualification des paysages.

La Nièvre est riche d'une grande diversité de paysages relativement préservés. Il a donc fallu 20 mois de travail à une équipe missionnée par la DDT pour réaliser l'atlas des paysages de la Nièvre. Cet atlas de plus de 400 pages décrit les paysages de la Nièvre qu'il classe en 13 unités paysagères distinctes dont il analyse les dynamiques d'évolution.

Véritable outil de connaissance des paysages, l'atlas constitue également guide pratique pour tous les acteurs des paysages (services de l'État, élus locaux, agriculteurs, paysagistes, architectes mais aussi particuliers). Ces derniers y trouveront des pistes de réflexion pour conserver ou améliorer la qualité des paysages de la Nièvre.

Ce document sera prochainement proposé en téléchargement sur les sites internet des services de l'État et des partenaires qui ont été associés à son élaboration. Une plaquette de présentation sera diffusée auprès des élus.



Sécheresse 2011 : la DDT a mis en paiement 1 363 dossier d'indemnisation au titre des calamités agricoles



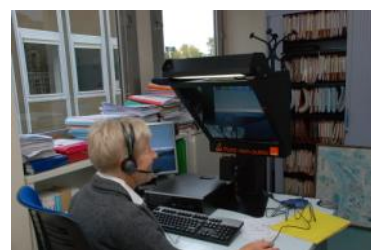
Dès le 12 juillet 2011, le caractère de calamité agricole a été reconnu sur l'ensemble du département pour la sécheresse du printemps. Une procédure a été mise en place pour indemniser les exploitants des dommages causés aux prairies.

1 997 dossiers de demande d'indemnisation ont été déposés au cours du mois d'août. Après instruction par la DDT, 1 363 dossier sont éligibles pour 6,7 M€. Un premier versement a eu lieu à partir de mi- septembre 2011.

Une mission d'enquête s'est à nouveau rendue fin octobre sur le terrain pour constater les pertes réellement subies. Un bilan définitif a été transmis par M le Préfet le 18 novembre 2011. Le comité national de l'assurance en agriculture se réunit le 15 décembre 2011 pour statuer sur les taux définitifs de perte. Le solde de l'aide pourra être payé début 2012.

Installation d'un visio guichet à la préfecture de la Nièvre

Depuis le 7 octobre dernier, un nouveau service en lien avec les Relais Services Publics du Pays Nivernais Morvan et du canton de Fours est en place au sein de la préfecture : le visio guichet permet de mettre en relation visuellement l'utilisateur et l'administration. Ce nouveau service associe - outre la préfecture - la Direction départementale des Territoires, la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ainsi que l'unité territoriale de la Direction des entreprises, consommation, concurrence, travail et emploi.



Une agent de la préfecture est chargée de recueillir les demandes des usagers et d'organiser les rendez vous avec le ou les services concernés.

Tables Rondes « les nouveaux anciens combattants »



Trois tables rondes ont déjà eu lieu à Château-Chinon le 9 juin, à Clamecy le 12 octobre et à Cosne le 24 novembre . Une dernière table ronde est prévue à Nevers début 2012.

Action de « mémoire » initiée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) de la Nièvre : il s'agit, au travers de témoignages de militaires, réservistes ou personnels de santé militaires partis en opérations extérieures (OPEX), de rendre compte d'une part de la réalité d'une opération extérieure et, d'autre part, du vécu d'hommes et de femmes partis sur le terrain. Les récits diffèrent bien souvent de l'impression rendue par le traitement médiatique ou tout simplement du fait de notre imaginaire, de notre approche et parfois méconnaissance du sujet.

Ces témoignages, en prise directe avec l'actualité, s'inscrivent dans la continuité de ceux des premières générations du feu (seconde guerre mondiale – Indochine—Afrique du Nord).

Les 4 sapeurs pompiers partis en renfort sur l'île de la Réunion



Il s'agit de Jean-Yves ROLLAND, Eddy MARY, Mickaël MAUNOIR et Alain TAMIZET.

Ils sont restés 15 jours sur l'île de la Réunion pour aider les pompiers locaux.

COUPON SPORTS - DDCSPP 58

Afin de pouvoir faciliter l'accès à la pratique sportive, la DDCSPP 58 et le Comité Départemental Olympique et Sportif ont mis en place, depuis plusieurs années, le dispositif « coupon sports ».

Ce dispositif permet aux familles disposant de revenus modestes de pouvoir bénéficier d'une réduction sur la cotisation réglée aux clubs sportifs pour leurs enfants. Ces dernières années, il était réservé aux habitants des Zones urbaines sensibles. Depuis cette saison (2011/2012), les critères d'attribution du « coupon sports » ont été élargis à l'ensemble des personnes titulaires de l'Allocation de rentrée scolaire et de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé du département de la Nièvre. L'ouverture de ces critères a permis au dispositif de connaître un vif succès auprès du public concerné et le stock coupon sports a été épuisé en quelques semaines.

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale. Garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société sont des missions de l'Education Nationale .

Qu'est-ce que le décrochage scolaire ?

Le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme.

La lutte contre l'absentéisme pour les élèves de moins de 16 ans

Tous les jeunes de moins de 16 ans ont droit à l'éducation et le devoir d'être assidus.

Lorsqu'un élève décroche, l'objectif est de le faire renouer avec les apprentissages. La communauté éducative met alors en place un suivi spécifique : les cellules de veille. Il est nécessaire de comprendre la situation d'un élève pour coordonner l'action éducative qui doit être menée.

Traiter les absences des élèves

L'absentéisme des élèves est un indicateur de décrochage.

L'école, le collège et le lycée assurent la prévention, le repérage et le traitement des absences des élèves. **L'inspection d'académie** contrôle l'assiduité scolaire et complète l'action des établissements. Les parents sont alertés dès la première absence.



Suivre l'orientation des élèves

Le **suivi de l'orientation de l'élève** est important pour prévenir le décrochage scolaire. L'objectif est qu'aucun élève ne se trouve sans solution à l'issue des procédures d'affectation. Le Parcours de Découverte des Métiers et des Formations, inscrit au projet d'établissement, permet d'aider les élèves à élaborer leur projet d'orientation.

De nombreux dispositifs sont au service des équipes éducatives. Des dispositifs spécifiques existent aussi :

L'**internat d'excellence** s'adresse à des collégiens, lycéens et étudiants motivés, ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Il propose un enseignement de qualité par **une pédagogie innovante et un accompagnement personnalisé renforcé**. Ces internats sont présents dans les collèges de Château-Chinon, Luzy, Corbigny, dans les lycées R. Follereau à Nevers et P.G. de Gennes à Cosne sur Loire, au LPF Mitterrand à Châtau-Chinon, et à l'IPERMA à Saint-Saulge.

Le **dispositif relais** (LP P. Bérégovoy – Fourchambault) accueille des élèves des collèges de Nevers et Fourchambault, éventuellement de LP, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation. Tout élève fréquentant le dispositif relais a bénéficié au préalable de toutes les mesures d'aide et de soutien prévues au collège et reste sous statut scolaire.

Le **Module relais** (Collèges et lycées du bassin de Decize – Château-Chinon) est un dispositif original, expérimental, créé à l'initiative des établissements scolaires du bassin de Decize – Château durant l'année scolaire 2010-2011. Il s'adresse à des élèves de moins de 16 ans, démotivés. Il est organisé en 3 périodes de 2 à 4 semaines.

Les objectifs de chaque période sont distincts et complémentaires :

1^{ère} période : redonner aux jeunes un cadre concernant le savoir-être en classe et dans les espaces de vie scolaire.

2^e période : les aider à se réinvestir dans les apprentissages et à revenir sur les compétences essentielles à la poursuite d'une meilleure scolarité.

3^e période : les aider à construire un parcours de formation et un projet d'orientation.

La lutte contre le décrochage scolaire pour les élèves de plus de 16 ans

La prévention du décrochage scolaire des jeunes de plus de 16 ans commence dans les établissements scolaires. Le projet d'établissement prend en compte cette lutte. Tous les acteurs de la communauté éducative sont concernés et les familles sont associées.

Selon la situation de l'élève, l'objectif est de le réinstaller dans une dynamique positive par rapport à ses études grâce à des dispositifs spécifiques : accompagnement personnalisé, stages passerelles, tutorat, entretien personnalisé d'orientation.

La mission générale d'insertion et les professionnels de l'orientation proposent un accompagnement adapté .

La mission générale d'insertion



Lorsqu'un jeune décroche du système de formation initiale, sa rupture avec l'École ne permet alors plus à la communauté éducative de l'établissement d'assurer son suivi. Il est accompagné par **la mission générale d'insertion (MGI)** à la demande des établissements.

Les personnels de la MGI **cherchent des solutions individualisées**. Le réseau des Greta peut les aider. L'objectif est de permettre le maintien du jeune dans une formation menant à un diplôme professionnel. Des dispositifs sont proposés : Actions d'Accueil et de Remobilisation : LP J. Rostand - Nevers, LP P.G. de Gennes – Cosne-sur-Loire, Lycée J. Renard – Nevers) ou parcours individualisé.

A l'issue d'un dispositif, le jeune peut **retourner en formation initiale**, sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti. Quand cette solution n'est pas envisageable, le jeune est orienté vers les plateformes d'appui.

Les plateformes de suivi et d'appui aux jeunes sortant prématurément du système de formation initiale

Les plateformes de suivi et d'appui des décrocheurs permettent de leur **proposer des solutions de formation ou d'insertion leur permettant de préparer leur entrée dans la vie active**.

Les pouvoirs publics ont l'obligation de **suivre les jeunes de 16 à 18 ans, sans diplôme et sans emploi, de façon à ce qu'aucun d'entre eux ne soit laissé hors de tout système de formation, d'insertion ou d'accompagnement vers l'emploi**.

Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs sont un mode de **coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes** mis en place en 2011. Les établissements scolaires, les MGI, les centres d'information et d'orientation (CIO), les missions locales, les écoles de la deuxième chance (E2C) et les collectivités sont notamment associées.

Trois plateformes ont été créées dans le département. Elles sont coordonnées par un chef d'établissement, assisté par le directeur du CIO : secteur Cosne-Clamecy ; Secteur Decize – Château-Chinon ; secteur Nevers.

Réhabilitation d'un ancien site industriel Nivernais

Le passé industriel de la Nièvre a laissé de nombreux sites de grande production à l'état d'abandon.

EURO AUTO HOSE à NEVERS n'échappe pas à ce triste sort. Dans le cadre de la cessation réhabilitation de cette ancienne usine de fabrication de durites en caoutchouc pour l'industrie automobile, le préfet (Nicolas QUILLET) et le secrétaire général accompagnés du liquidateur judiciaire et des agents de la DREAL ont procédé à une visite des lieux le 27 juin 2011.*

Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), EURO AUTO HOSE, a été, par le passé, une entreprise florissante qui a employé près de 180 salariés dans la zone industrielle des Taupières située à l'Est de la ville de NEVERS.

Spécialisée dans la fabrication de courroies et de tuyaux en caoutchouc (durites), destinés principalement au secteur de l'automobile, l'usine a été construite en 1961 par la société KLEBER COLOMBES Industrie, sur les terrains d'une ancienne fonderie créée en 1829.

L'unité de production a été reprise en 1994 par le groupe américain GATES qui l'a fractionnée en plusieurs parties distinctes ; rachetée en 2004 par le groupe chinois GREENCOOL, mise en liquidation judiciaire en janvier 2006, elle a fini par arrêter définitivement ses activités le 4 août 2007.

Ces 40 années d'un passé industriel, quelque peu perturbé à partir des années 90, se sont terminées par un abandon total du site par un dernier exploitant. Fin 2010, la friche a été rachetée par la communauté d'Agglomération de Nevers (ADN) en vue d'un éventuel aménagement urbain.

Dans le cadre de la cessation/réhabilitation de ce site classé au titre des ICPE, la visite a porté principalement sur les pollutions passées, encore bien présentes pour certaines, notamment dans les sols et sous-sols dans plusieurs secteurs et en deçà, dans la nappe phréatique. L'hétérogénéité des pollutions et leur caractérisation précise sont les principales difficultés rencontrées sur les anciens sites industriels exploités durant des décennies, puis abandonnés.

L'intervention de l'État dans le cadre de la cessation-réhabilitation - reconversion de sites et sols pollués par d'anciennes activités industrielles est double :

- d'abord, il faut s'assurer que les dépollutions proposées sont bien réalisées jusqu'à un niveau suffisant permettant un usage futur dans de bonnes conditions ; notamment, sans risque pour l'environnement et pour la santé humaine. C'est le rôle de la DREAL à travers son activité d'inspection des installations classées.

- ensuite, il convient d'accompagner les projets structurants proposés par les repreneurs potentiels. C'est le rôle de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) qui propose des subventions pour les diagnostics, les dépollutions et l'accompagnement d'aménagements sur «les « friches urbaines ». Ces aides destinées aux collectivités peuvent aller jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'Euros.

Le préfet du département doit coordonner et suivre toutes ces interventions administratives qui conditionnent l'avenir sur le moyen et long termes de tous ces sites encore aujourd'hui très pollués.

*DREAL = direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



Journée de la Sécurité Intérieure le 8 octobre 2011

Depuis 4 ans, la Journée de la Sécurité Intérieure permet à nos concitoyens de mieux connaître les acteurs de leur sécurité : pompiers, police, gendarmerie, sécurité routière. Cette année, les services se sont installés Place de la Résistance à Nevers.



Les stands ont attiré de nombreux visiteurs tout au long de la journée et l'exercice de simulation d'un accident de la circulation a été le point d'orgue de cet événement.



Exercice de Sécurité Civile le 4 novembre 2011

Un exercice de sécurité civile s'est déroulé le vendredi 4 novembre en préfecture et sur le terrain. Il consistait notamment à organiser une évacuation d'habitants - tous volontaires — des communes de Sermoise, de Challuy, et d'un quartier de Nevers sud sur un scénario d'inondation. Les élus des communes concernées par le scénario ont largement contribué au parfait déroulement de l'exercice.



Des panneaux représentant les niveaux de crues retenus pour l'exercice avaient été installés le matin même.

Photo de gauche : le Centre Opérationnel Départemental à la préfecture. Ils associent tous les acteurs concernés par la situation de « crise »: gendarmerie, police, pompiers, communes, Agglomération de Nevers, services de l'Etat.



Pourquoi un tel exercice ?

L'intérêt majeur d'un exercice de sécurité civile est d'évaluer les plans de secours établis — et le cas échéant avec ceux des communes- de tester la coordination entre les services de l'Etat, d'améliorer l'organisation des différents moyens de secours et de sensibiliser la population sur la conduite à tenir.

Dans les centres d'hébergement d'urgence (salles des fêtes de Challuy et de Sermoise), les bénévoles de la Croix Rouge, fortement mobilisés, avait installé son dispositif (tentes, coin repas).

Des agents de la Direction Départementale des Territoires étaient également présents pour apporter toutes les explications à la population au sujet du risque inondation.



Les trois sous-préfets de la Nièvre

Jean-Marie HUFTIER, sous-préfet de CLAMECY depuis le 3 août 2011



Après avoir occupé les postes de sous-préfet à Bernay (Eure) de 2005 à 2009 et à Fontenay le Comte (Vendée) de 2009 à 2011, Jean-Marie Huftier a pris ses fonctions à Clamecy en août dernier.

Marié, 2 enfants, il avait commencé sa carrière professionnelle en enseignant la géographie dans le département du Nord, avant d'entrer dans l'administration territoriale en 1976. Il est nommé sous-préfet en 1998 sur le poste de directeur de cabinet du Préfet de Région Champagne- Ardenne, puis comme sous- préfet de l'arrondissement de Sarrebourg, en Moselle, de 2000 à 2003 avant d'intégrer la Direction de l'Administration de la Police Nationale de 2003 à 2005.

Sa nouvelle mission repose sur 3 piliers: le soutien à l'emploi, la sécurité et la mise en place du schéma départemental de l'intercommunalité. Il est également en charge du suivi de la filière bois.

Etienne GUILLET, sous-préfet de COSNE COURS SUR LOIRE, depuis le 5 septembre 2011

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, Etienne Guillet a quitté les fonctions qu'il occupait à l'administration centrale du ministère de l'Agriculture à Paris pour rejoindre son premier poste de sous-préfet à Cosne—Cours-sur -Loire début septembre.

Comme ses deux homologues, la sécurité et le schéma d'intercommunalité sont les dossiers prioritaires mais l'emploi, priorité gouvernementale, sera également un chantier important, notamment avec la mise en place du dispositif de service public à l'emploi local. (SPEL).



Alain NGOUOTO, sous-préfet de CHÂTEAU-CHINON depuis le 24 octobre 2011



Marié et père de trois enfants, Alain Nguoto arrive de Prémontré où il était directeur des ressources humaines et de la santé au travail à l'établissement de santé mentale de l'Aisne depuis avril 2010.

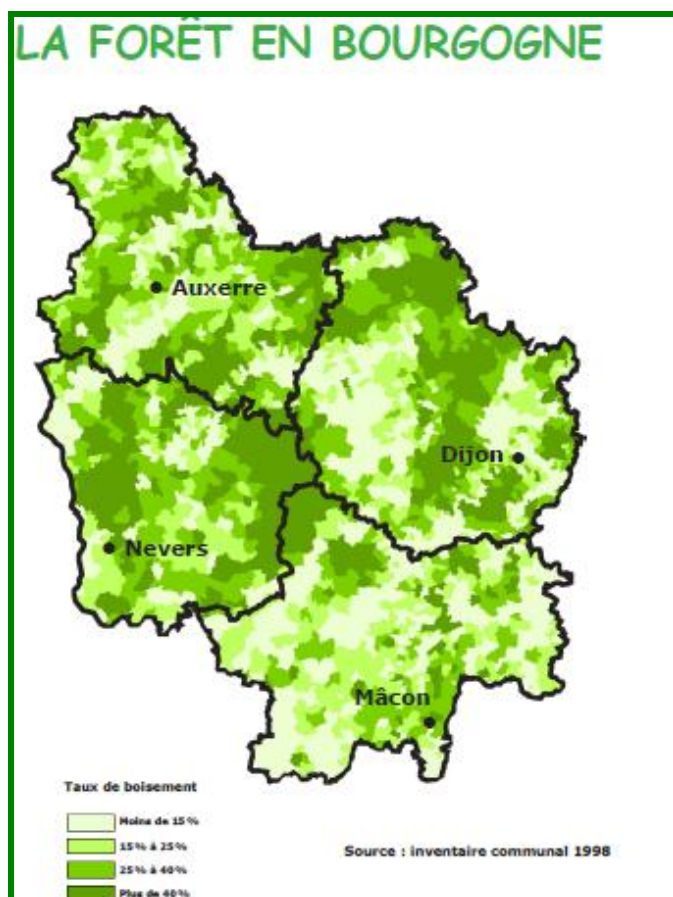
Il a été nommé sous-préfet de Château-Chinon par décret du 5 octobre 2011, ce qui marque son retour dans l'univers préfectoral. En effet, c'est en qualité d'adjoint administratif de préfecture qu'il a débuté sa carrière. Il devient ensuite attaché de préfecture au service des étrangers dans le Val d'Oise, chef du service informatique et des personnels à la préfecture de Guadeloupe, puis chargé de mission au secrétariat général aux affaires régionales (SGAR).

Il va s'attacher à découvrir la Nièvre qu'il apprécie déjà par la beauté des paysages, et plus particulièrement le Morvan. Conscient de l'intérêt touristique de cette région, son premier objectif est de se plonger rapidement dans le dossier du Plan local de Redynamisation .

2011, Année internationale des forêts

L'assemblée générale des Nations unies a déclaré 2011 « année internationale des forêts » afin de sensibiliser l'opinion sur l'importance de la gestion durable et de la conservation des forêts.

A l'échelle de la planète, ce sont près de 300 millions de personnes qui vivent dans les forêts et plus de 1,8 milliard de personnes dont la subsistance dépend directement de ces dernières. Les forêts abritent, par ailleurs, 80% de la biodiversité mondiale. Cependant les forêts sont menacées : chaque année 13 millions d'hectares sont déboisés, principalement en zone tropicale.



La forêt, un atout pour la Nièvre :

La superficie boisée dans la Nièvre est de 226 000 ha ce qui représente **33 % de la surface du département** (la moyenne nationale est de 25 %).

La forêt nivernaise se répartie en :

- forêts privées (31 000 propriétaires) : 173 000 ha
- forêts communales et d'établissements publics : 29 000 ha
- forêts domaniales : 24 000 ha

Les peuplements forestiers de production sont constitués à 80 % de feuillus et à 20 % de résineux.

Deux essences dominent :

Le chêne

La Nièvre tient en France la toute première place pour la production de chênes ; l'essence reine du département avec des crus réputés notamment pour la tonnellerie et les placages, dans les régions du plateau nivernais, de la Puisaye ou du Bazois. La ressource en chêne est localisée en forêt privée à hauteur de 70 %.

Le douglas

La Nièvre est l'un des tous premiers départements producteurs de douglas. D'implantation récente et à croissance rapide, ses qualités lui permettent de remplacer les bois exotiques. Les plantations de douglas sont principalement situées dans le Morvan, région de petite montagne sur substrat granitique

2011, Année internationale des forêts

Ce patrimoine forestier a permis le développement dans le département de diverses activités de transformation du bois :

- Bois à merrain pour la tonnellerie (Charlois, Petitre naud, Bongard-Bazot)
- Avivés (bois scié de section rectangulaire ou carrée) pour la parqueterie à Saint-Amand-en-Puisaye (Petitre naud) et à Myennes-sur-Loire (Morin)- Palettes et traverses de chemin de fer à Saint-Martin-du-Puy (Malviche)
- Sciages de résineux à la scierie de Sougy sur Loire

Deux projets d'envergure sont actuellement à l'étude : l'implantation à Cosne-sur-Loire d'une usine de production de granulés de bois (pellets) et la création d'un pôle industriel de sciage à Sardy-lès-Epiry intégrant une centrale de cogénération biomasse et une unité de production de pellets.

Des administrations et acteurs institutionnels mobilisés pour valoriser la Forêt :

La **Direction Départementale des Territoires** (DDT) est chargée de mettre en œuvre la politique de l'État en matière forestière. Le pôle forêt de la DDT informe les particuliers et professionnels sur la réglementation et la fait appliquer. Ce service instruit les demandes de coupes, les demandes de subventions pour la desserte forestière et les demandes d'aides à l'amélioration sylvicole. La DDT contrôle les plans simples de gestion.

L'**Office National des Forêts** (ONF) est un établissement public de l'Etat qui assure trois missions : la production de bois, l'accueil du public en forêt et la protection des espaces forestiers. Dans la Nièvre, l'ONF est responsable de la gestion de 25% des forêts.

Le **Conseil Général de la Nièvre** a multiplié, depuis la tempête de 1999, les aides et les démarches pour soutenir différents secteurs de la filière bois, de la production forestière à la seconde transformation du bois. Afin d'être efficace à tous les échelons de la filière et pour tous les utilisateurs de la forêt et du bois, le Conseil Général a réalisé un Plan Bois qui a été adopté par l'Assemblée Départementale en 2008.

Le **Centre régional de la propriété forestière** (CRPF) de Bourgogne est un établissement public, administré par des propriétaires élus. Le CRPF a pour mission d'orienter et de développer la gestion forestière des forêts privées.

